

Le 17/10/2019

A l'attention du Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le PLU du Pays de la Zorn, voici la 2ème observation que nous déposons après celle du 26 Septembre 2019:

Concerne: Emplacement réservé (quadrillé rouge)  
sur notre parcelle privée n° 288 -  
Commune de MUTZENHOUSE

Nos questions:

Nous sommes donc en droit de vous poser les questions suivantes:

- Quel est le donneur d'ordre?
- A quoi sert cet emplacement ~~sur~~ sur une parcelle agricole privée si près d'une maison d'habitation?
- Quel est le type d'ouvrage prévu?
- Quelle est la surface concernée?

NB: La Commune de Mutzenhouse a posé les mêmes questions au commissaire-enquêteur dans son courrier du 07 octobre 2019.

Nous déposons ce jour un courrier du 17 octobre 2019 avec nos observations et réserves sur 2 pages, avec copie:

- à M. Bernard FREUND, Président de la COMCOM
- à M. Pascal WICKER, Maire de Mutzenhouse

Fait le 17/10/2019

pour servir ce que  
de droit

**Monsieur le Président de la Commission d'Enquête  
Communauté de Communes du Pays de la Zorn  
43 Route de Strasbourg  
67270 HOCHFELDEN**

Mutzenhouse, le 17 octobre 2019

Objet : PLUintercommunal du Pays de la Zorn – Commune de Mutzenhouse

Enquête publique du 16 septembre 2019 au 17 octobre 2019

Observations à l'attention du Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique qui a lieu du 16 septembre 2019 au 17 octobre 2019, au Siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), nous vous transmettons nos observations concernant **l'emplacement réservé sur la parcelle agricole privée 288 jouxtant notre propriété privée bâtie, au droit des parcelles 288, 286 et 201 :**

**1. Les faits :**

Nous sommes étonnés de voir qu'un emplacement réservé (en quadrillé rouge) figure sur notre parcelle agricole privée (n°288), dont nous sommes propriétaires et qui est exploitée par mon frère exploitant agricole, Mr Richard BORNERT de Mutzenhouse.

Nous avons demandé des explications aux commissaires-enquêteurs, qui n'ont pas su nous donner de réponse précise quant à la présence de cet emplacement réservé qui longe toute notre emprise d'habitation.

**2. Nos questions :**

Nous sommes donc en droit de vous poser les questions suivantes :

- Quel est le donneur d'ordre ?
- A quoi sert cet emplacement sur une parcelle agricole privée si près d'une maison d'habitation ?
- Quel est le type d'ouvrage prévu ?
- Quelle est la surface concernée ?

NB – La Commune de Mutzenhouse a posé les mêmes questions au commissaire-enquêteur dans son courrier du 07 octobre 2019.

.../2 (suite)

Mutzenhouse, le 17 octobre 2019 – Enquête publique PLUintercommunal – Pays de la Zorn – du 16/09/2019 au 17/10/2019

### 3. L'état des lieux :

Curieusement, cette bande rouge a été dessinée à l'endroit même où nous avons mis en place, depuis de nombreuses années déjà, une bande enherbée avec nos arbres fruitiers.

Par ailleurs, cet emplacement réservé, s'il doit servir à freiner l'eau, se trouve trop près de notre maison d'habitation, où nous avons une sortie de cave sur ce côté-ci. Le fait de freiner cette eau peut provoquer des infiltrations, alors que nous n'avons jamais eu d'eau, ni d'humidité, dans la cave jusqu'à présent.

A notre avis, d'autres **solutions alternatives** existent pour freiner l'eau (en cas de fortes pluies) qui vient particulièrement de l'autre versant de la route, et qui entraîne des boues sur la route départementale (D70) et sur la rue des Vignes, à savoir :

- Pose de bordurettes qui permettraient de diriger l'eau dans les écoulements prévus à cet effet,
- Equipements à améliorer :
  - à l'entrée du village où le conduit de diamètre 20 cm est inadapté, qui plus est recouvert de béton et d'un gros bloc de pierre
  - dans la rue des Vignes, la pose d'un regard supplémentaire.

### 4. Nos réserves :

Nous faisons toutes nos réserves quant à cet « **emplacement réservé** » qui ne se justifie pas en l'état. Il nous semble inutile, disproportionné et trop près de notre maison d'habitation, nullement nécessaire ; d'autant plus que nous n'avons jamais eu de l'eau dans notre cave. Cette situation doit être le résultat d'une méconnaissance du terrain.

Nous vous demandons de revoir cette situation, d'en discuter avec Monsieur le Maire et Messieurs les Adjointes de Mutzenhouse, afin de concrétiser les solutions alternatives proposées sans empiéter sur des parcelles privées et d'enlever ce quadrillé rouge du tracé du PLUi. Nous ne sommes pas prêts à céder cette partie.

Nous vous remercions de bien vouloir faire suivre notre requête, et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PJ – 2 : Le plan cadastral qui fait ressortir cette bande rouge quadrillée dessinée sur la parcelle agricole dont nous sommes propriétaires et qui jouxte toute notre propriété privée bâtie, et photo faisant ressortir notre bande enherbée avec arbres fruitiers.

Copie : Mr Bernard FREUND – Président de la COMCOM Pays de la Zorn

43 route de Strasbourg - 67270 HOCHFELDEN

Copie : Mr Pascal WICKER – Maire de Mutzenhouse - Mairie – 67270 MUTZENHOUSE



